Objet : sorties ski

Dossier suivi par : Marie-Eve FORGUE

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, l’Association Sportive de l’Etablissement propose aux pensionnaires et demi-pensionnaires du collège et des lycées, des sorties de ski le mercredi après-midi à la station de Peyragudes,

**Ces sorties font l’objet des conditions suivantes :**

**- Respect du règlement intérieur de l’Etablissement (pas de consommation de tabac, alcool, drogues…)**

* **Etre licencié UNSS c'est-à-dire avoir fourni une autorisation parentale, avoir rempli la fiche d’urgence et avoir réglé la cotisation de 20 euros.**
* **Un minimum de 34 inscriptions est nécessaire pour le fonctionnement de l’activité. Dans le cas contraire, les sorties seront annulées et remboursées.**
* **Quatre sorties peuvent être payées d’avance**
* **Peuvent être exclus les élèves retenus le mercredi après-midi et ceux qui ne se conforment pas au règlement des sorties UNSS (être encadré par des adultes). Aucun élève ne peut skier sans encadrement.**
* **Les débutants en snowboard sont autorisés à condition qu’il y ait au moins 8 participants.**
* **Un élève débutant en ski ou en snow devra obligatoirement participer *dès la première sortie*, il ne sera pas accepté de débutants en plein milieu de la saison.**
* ***Le port du casque est obligatoire***
* **L’élève devra s’inscrire obligatoirement le *lundi précédant la sortie sur le panneau d’affichage UNSS à côté du panneau des colles, même s’il a payé les 4 sorties d’avance.***

Quatre sorties auront lieu à partir du **16 janvier 2019** au tarif de **19 euros** la sortie. Départ 12h40 retour 19h. La dernière sortie se fera sur la journée entière. Seront prioritaires les élèves qui auront été présents les 3 précédentes.

Chacun doit avoir son équipement personnel (qui sera entreposé pendant la semaine dans un local à Garaison). Ceux qui n’auront pas leur matériel auront la possibilité de le louer à la station (voir tarifs ci-dessous).

TARIFS

Tarif d’une sortie : **19 euros** (par chèque de préférence à l’ordre de l’Association Sportive N.D. de Garaison)

Tarif des locations à régler directement au loueur (merci de ne pas mettre le règlement de la location sur le chèque des sorties):

Ski : skis, bâtons, chaussures : **6** euros Chaussures seules : 4 € Skis seuls : 5 €

Snow-board : boots et planche : **8** euros Casque : 1€

La première sortie étant prévue le mercredi 16/01/19 il est demandé que le règlement **(4 chèques de 19€)** soit effectué au plus tard pour le 07 janvier 2019**. Les chèques ne seront pas encaissés avant la 1ère sortie.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur

Joseph CORTEGGIANI

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

|  |
| --- |
| Madame, Monsieur,………………………………………………………………………………  Autorisent leur fils ou fille…………………………………………………………….…Classe de ……………………………  A participer aux sorties de ski/snow le mercredi après-midi au second trimestre 2018/2019  Niveau SKI débutant moyen confirmé  Niveau SNOW débutant moyen confirmé  Fait à ……………………………………………le…………/…………/…………  Signature |

*Bulletin* *réponse valable pour toutes les sorties ski à ramener accompagné du règlement aux professeurs d’EPS pour* ***le 07 janvier 2019***